



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 105576

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'extension de l'enseignement de la philosophie aux classes de seconde et de première. Il a été annoncé une expérimentation nationale auprès d'établissements volontaires pour aborder la philosophie en seconde et en première, au travers des « enseignements d'exploration » (deux modules obligatoires au choix) et de l'accompagnement personnalisé (deux heures par semaine). Deux nouveautés introduites par la dernière réforme des lycées, en cours d'application. Cet apprentissage va logiquement se faire au détriment d'un autre enseignement dont il va prendre la place. Alors que l'enseignement de l'histoire en terminale a été supprimé à un moment où l'importance de notre identité est à revaloriser, alors que le niveau général des lycéens est en baisse ; il est permis de s'interroger sur la légitimité d'une telle proposition. Il lui demande donc de démontrer l'utilité d'un tel changement et d'expliquer comment cela ne se fera pas au détriment d'autres enseignements comme celui de l'histoire.

Texte de la réponse

Dans son discours du 18 novembre 2010, prononcé à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a réaffirmé la spécificité française de l'enseignement de la philosophie, présent dans toutes les filières du lycée général et technologique, et a souhaité en renforcer la place. Ainsi, il a exprimé sa volonté de voir l'enseignement de la philosophie s'étendre en amont de la classe terminale, notamment dans le cadre d'une expérimentation nationale. À cette fin, le ministère a lancé pour la rentrée 2011 un appel à projet sur l'introduction de la philosophie en classes de seconde et première des lycées généraux et technologiques dans la circulaire n° 2011-023 du 21 février 2011. Les modalités de cette expérimentation sont différentes de celles de l'enseignement de philosophie en classe terminale. Elles prévoient non pas un cours de philosophie suivi sur l'ensemble de l'année scolaire, mais des interventions ciblées d'enseignants de philosophie dans des cours d'autres disciplines ou dans des dispositifs spécifiques (travaux personnels encadrés, accompagnement personnalisé). Ces interventions, conçues essentiellement en interdisciplinarité, abordent des problématiques variées en relation avec les programmes des autres disciplines, afin « d'appréhender différemment et de façon complémentaire » les thèmes et connaissances prévus. Elles ont une durée modeste et limitée dans l'année, se déroulant, pour chaque sujet, dans un horaire compris entre 2 et 12 heures, et ne devant pas dépasser en totalité 36 heures par année scolaire et par classe. Ainsi conçue, cette initiation philosophique a pour objectifs principaux : d'entraîner progressivement les élèves à construire une pensée rigoureuse ; de les aider à gagner en maturité et en autonomie, notamment pour favoriser une orientation personnelle et réfléchie ; de leur permettre de mieux percevoir et comprendre les liens entre les différentes disciplines et l'unité des savoirs, afin qu'ils saisissent mieux le sens de leur parcours de formation au lycée et y trouvent plus d'intérêt. Tant au niveau des objectifs que des horaires et des contenus, cette introduction à titre expérimental de la philosophie avant la classe terminale ne modifie donc en rien les équilibres entre les différentes disciplines. Elle ne se fait pas au détriment des autres enseignements, mais vient plutôt en complément et en appui, aidant à développer des compétences

de réflexion et de raisonnement et une aptitude à l'abstraction transdisciplinaires, nécessaires aux études au lycée et au-delà, dans l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105576

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3835

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13071